



## REGLEMENT PARTICULIER MODERNE

**VISA**

LIGUE B.F.C.04

**12<sup>ème</sup> RALLYE DU SEL**

n° 67-503  
du 22/06/26

**14 & 15 AOUT 2026**

### INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA JURA
Nom du Rallye :	12 <sup>ème</sup> RALLYE DU SEL
Date :	14 & 15 AOUT 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	Régional
Eligibilité :	La Coupe de France des Rallyes 2026 coefficient 2 Les Challenges de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté 2026 (Pilotes-Copilotes-Commissaires) Le challenge Pilote et Copilote ASA Jura 2026
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	N° 67 du 22/06/26
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N° 503 du 22/06/26
<b>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</b>	
Nom :	Christophe BOURGES
Téléphone :	07.61.97.07.84
Mail :	<a href="mailto:asa.jura@laposte.net">asa.jura@laposte.net</a>
<b>Comité d'Organisation</b>	
Président :	Christophe BOURGES
Membres :	Le bureau et les membres du l'ASA JURA
Secrétariat du Rallye, Adresse :	39330 MOUCHARD (Gymnase)
Téléphone :	07.61.97.07.84
Mail :	<a href="mailto:asa.jura@laposte.net">asa.jura@laposte.net</a>
Permanence du Rallye :	Gymnase de Mouchard
Lieu, date, horaire :	14/08 : 15h-23h et 15/08 : 7h30-23h
<b>Organisateur technique</b>	
Nom :	ASA Jura
Adresse :	21 Rue d'Arc-Sous-Montenot - 39110 Lemuy
Téléphone :	07.61.97.07.84
Mail :	<a href="mailto:asa.jura@laposte.net">asa.jura@laposte.net</a>

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 22 juin 2026
Ouverture des engagements	Lundi 22 juin 2026
Clôture des engagements	Lundi 03 août 2026 (Minuit)
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 8 août 2026
Distribution du Road-Book	Samedi 8 août 2026 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 – Maison de la Presse Marguet – 39110 Salins-Les-Bains Vendredi 14 août 2026 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - Maison de la Presse Marguet – 39110 Salins-les-Bains
Reconnaisances	Samedi 8 août 2026 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Vendredi 14 août 2026 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vérifications administratives	Gymnase Rue des 3 Chênes – 39330 Mouchard Vendredi 14 août 2026 de 17h30 à 21h30
Vérifications techniques	Stade Louis Javel Rue des 3 Chênes – 39330 Mouchard Vendredi 14 août 2026 de 17h45 à 21h45
Mise en place du parc de départ	Stade Louis Javel Rue des 3 Chênes – 39330 Mouchard Vendredi 14 août 2026 de 17h00 à 22h00
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportif	Vendredi 14 août 2026 à 18h00
Publication des équipages admis au départ	Vendredi 14 août 2026 à 22h00
Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 14 août 2026 à 22h00
Briefing des pilotes	Distribué lors des vérifications administratives
Départ de la 1 <sup>er</sup> étape ( <i>Première voiture - VHC</i> )	Samedi 15 août 2026 à 7h35 Stade Louis Javel -39330 Mouchard
Arrivée ( <i>Première voiture- VHC</i> )	Samedi 15 août 2026 à 18h23 Stade Louis Javel – 39330 Mouchard
Vérifications finales	Samedi 15 août 2026 A définir
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats	Samedi 15 août 2026 ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent Stade Louis Javel – 39330 Mouchard
Remise des prix	Samedi 15 août 2026 ½ heure après l'affichage définitif du rallye Stade Louis Javel – 39330 Mouchard

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

### 1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Josiane CHARLEUX – Licence n° 9434
Commissaires Sportifs	Maryse DOREY – Licence n° 3123 Thierry MOREL – Licence n° 4906
Directeur de Course	Christian HAMON – Licence n° 29685
Directeurs de Course Adjoint	Jean-Christophe OUDIN – Licence n° 236865
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES 1.3.5	Alain ANGELMANN - Licence n° 214977
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES 2.4.6	Lucie BEAUMEYER sous la supervision de Jean Christophe OUDIN – Licence n° 341080
Directeur d'épreuve chronométrées ES 1.3.5 & Séance d'essais Directeur de Course Adjoint ES 1.3.5	Jacky LEPEULE – Licence n° 13663 Jean-Marc DELOY – Licence n° 6830
Directeur d'épreuve chronométrées ES 2.4.6 Directeur de Course Adjoint ES 2.4.6	Martial PEUGEOT – Licence n° 44386 Olivier DEVAUX – Licence n° 1751
Directeur de Course véhicule 00 Directeur de Course véhicule 000	Marc PENIDE – Licence n° 8237 Philippe SOUCELIER – Licence n° 30892
Directeur Administratif Véhicule Balai	Jean-Paul BROTTIER – Licence n° 13533 Martine REVERCHON – Licence n° 14505
Véhicule Tricolore Véhicule Autorité Véhicule Info	Jean-Paul BROSSARD – Licence n° 4763 Christophe BOURGES – Licence n° 13672 Yvan GAILLARD – Licence n° 48341
Commissaire Technique responsable	A définir – Licence n°
Commissaires Techniques adjoints	Jean-Louis REVERCHON – Licence n° 6835 Arnaud CATELIN – Licence n° 353737 Philippe VIRATELLE – Licence n° 278629
Commissaires Techniques adjoints & Séance d'essai & VHC	Jean-François GERARD – Licence n° 136207
Chargée des relations avec les Commissaires	Amélie LEPEULE – Licence n° 252501
Médecin chef (ES 1.3.5) & Séance d'essais Médecin (ES 2.4.6)	A définir – Licence n° Eliane BRETL – Licence n° 348380
Chargés des relations avec les concurrents	Brigitte DREAU – Licence n° 2282 Joël JUGNIOT – Licence n° 6813
Juges de faits	En dehors des commissaires sportifs, tous les officiels sont juges de faits
Chargé des relations avec la presse	Charline DICHAMP – Licence n° 104426
Chronométreurs départ ES 1.3.5 Chronométreurs arrivée ES 1.3.5 Chronométreurs départ ES 2.4.6 Chronométreurs arrivée ES 2.4.6	Pascaline DARRAS – Licence n° 152524 Jean-Marie TSCHOFFEN – Licence n° 196872 Sylvie FAIVRE - Licence n° 11039 Sabine JEDREK – Licence n°317059
Informatique & Classement	LC Chrono
Speaker	Stéphane GRILLOT

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront prendre connaissance de leurs heures de convocation aux vérifications administratives et techniques sur le site de l'ASA JURA : [www.asajura.fr](http://www.asajura.fr).

**1.3.3.** Lors des vérifications techniques, l'équipage ou son représentant devra présenter la fiche d'homologation de la voiture et les éventuelles fiches annexes. En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

L'équipage ou son représentant devra présenter les équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye (voir tableau des équipements de sécurité rallye). Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel ces équipements ne seraient pas homologués.

**L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :**

- **Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)**
- **Essence : jusqu'à 30% d'éthanol**
- **Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2**
- **Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%**
- **Autres carburants à préciser**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **12<sup>ème</sup> Rallye du Sel 2026** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 03 août 2026**.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum, pour les 3 catégories confondues.

**3.1.11.1P.** Montant des droits d'engagement :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : ..... **335,00 €**
- Equipage 50% ASA JURA : ..... **325,00€**
- Equipage 100% ASA JURA : ..... **315,00€**
- Participation séance d'essai « Shakedown » : ..... **100,00€**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : ..... **670,00 €**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, **avant le Lundi 03 août 2026 (Minuit)**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**ASA JURA – Chez Charline Dichamp**

5 Faubourg du Tartre – 25560 La Rivière-Drugeon

Mail : [asa.jura@laposte.net](mailto:asa.jura@laposte.net)

**La retenue :**

- Aucune retenue ne sera appliquée pour les forfaits sous réserve qu'ils soient justifiés et déclarés avant l'ouverture des vérifications administratives complémentaires.

### 3.3P. ORDRE DE DEPART

VHC – Modernes – VHRS

Ordre de départ dans l'ordre croissant des numéros pour toutes les sections.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée à l'intérieur du parc d'assistance.

Lieu : Zone d'Activité de Bel Air à Port Lesney et en face du restaurant « La Tonnelle - 38 Grande Rue - 39330 Pagnoz

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 12<sup>ème</sup> Rallye du Sel représente un parcours de 163,80 km.

Il est divisé en 1 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,40 km.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1-3-5 : Salins – Les Thésy = 6,80 km**
- **ES 2-4-6 : Col du Coda – Ivrey = 6,00 km**

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages.

Des contrôles seront effectués par les organisateurs et la gendarmerie.

Ces derniers transmettront au directeur de course des dossiers pour application des sanctions prévues dans la réglementation générale des Rallyes.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- **Samedi 8 août 2026 de 8h00 à 12h00 & de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 14 août 2026 de 8h00 à 12h00 & de 14h00 à 17h00**

Le Road book est à retirer à :

**Maison de la Presse Marguet**

30 Rue de la République

39110 Salins-les-Bains

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 7.5.16.2 DRAPEAUX ROUGES

Un drapeau rouge pourra être déployé par les commissaires sur l'ensemble d'une épreuve spéciale uniquement sur ordre du Directeur de Course général au PC course.

Si les voitures en compétition sont équipées d'un voyant symbolisant le drapeau rouge (la /les LED symbolisant le drapeau rouge devant être visible(s) des deux membres d'équipage) et lorsque le drapeau rouge est activé depuis la direction de course, le voyant LED symbolisant le drapeau rouge situé sur la console d'urgence se met à clignoter. Dès lors qu'un drapeau rouge est présenté et/ou affiché sur le boîtier de géolocalisation, le pilote doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre (ceux-ci pourront lui ordonner de s'arrêter pour faciliter la gestion des interventions). Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.

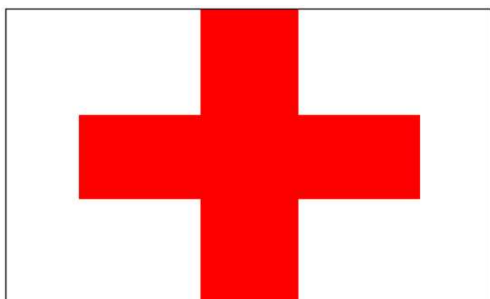
Tout équipage ayant reçu le drapeau rouge se verra attribuer un temps de référence pour la spéciale.

**7.5.17.2.** Chaque voiture de compétition aura à son bord un document reprenant les signes « **SOS** » (symbolisé par une croix rouge) et, de l'autre côté, un signe « **OK** » vert mesurant au moins 21 x 29,7 cm (A4).

Ce document devra être plastifié et positionné dans la voiture dans un endroit accessible par les deux membres de l'équipage.

Des contrôles inopinés pourront être diligentés par les commissaires techniques.

Toute absence sera considérée comme une non-conformité technique et sera pénalisée à la discrétion du collègue des commissaires sportifs.



### 7.5.20 Séance d'essais « Shakedown » de km

Une séance d'essais sera organisée le vendredi 14 août de .

Plus d'informations vous sera communiquées par mail après inscription.

Elle est réservée aux concurrents Modernes & VHC engagés à l'édition 2026 qui en auront fait la demande sur le bulletin d'engagement et se seront acquittés un droit de .

Au cours de ces essais, seul l'équipage engagé peut se trouver à bord de la voiture. Le copilote peut être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées devront être communiquées à l'organisateur préalablement.

Vous effectuerez les vérifications administratives définitives. Un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et équipages avant votre départ à la séance d'essais.

Les vérifications techniques définitives se feront à Mouchard.

L'équipage devra être en condition de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course

**LES VOITURES DEVRONT SE PRESENTER AU DEPART AVEC LE STICKAGE DU RALLYE.**

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

### Trophées et Prix

**Scratch :**  
1<sup>er</sup> : 200 € + Engagement 2027 + 1 trophée  
2<sup>e</sup> : 150 € + 1 trophée  
3<sup>e</sup> : 100 € + 1 trophée  
4<sup>e</sup> : 50 € + 1 trophée (si 130 concurrents modernes)

**Féminin :**  
1<sup>er</sup> : 120 € + 1 trophée  
2<sup>e</sup> : 1 trophée  
3<sup>e</sup> : 1 trophée

**Classe :**  
1<sup>er</sup> : 300 € + 1 trophée (si 4 ou plus de 4 partants)  
2<sup>e</sup> : 200 € + 1 trophée (si 6 ou plus de 6 partants)  
3<sup>e</sup> : 100 € + 1 trophée (si 8 ou plus de 8 partants)  
4<sup>e</sup> : 50 € + 1 trophée (si 12 ou plus de 12 partants)

Les prix sont cumulables mais divisés par 2 si le nombre de partants est de 3 ou moins de 3 pour le 1<sup>er</sup> de classe.  
A noter que les engagements et remises remportés par les pilotes sont nominatives et non transmissibles.

Les chèques seront envoyés aux concurrents dans les 2 semaines suivant le rallye.

Pour les concurrents étrangers, merci de transmettre votre RIB lors des vérifications administratives. Les frais de virement seront déduits de la prime versée en euros.

**La remise des prix se déroulera le samedi 15 août 2026, 30 minutes après délais de réclamation, au Stade Louis Javel à Mouchard.**